

Remonter, tourner à droite « Passage des Calicobas », puis suivre la route direction Marsac.

04 - Passer devant le **moulin de Guissalle**, tourner à gauche, aussitôt à droite et traverser le **village des Gélinards**.

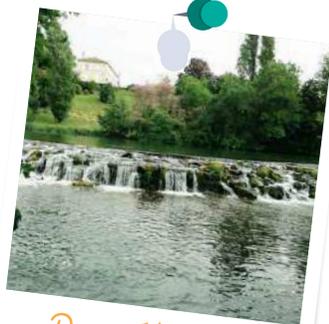
Juste avant la sortie, tourner à droite dans le chemin.
Filer tout droit, descendre et longer le bois. Remonter, tourner à droite puis à gauche. Longer pour arriver sur la route, tourner à gauche puis aussitôt à droite.

Longer puis tourner à droite au 2^{ème} chemin blanc. Au bout, descendre à gauche. À l'intersection, tourner à gauche puis de suite à droite, continuer le long du bois et rattraper la route de Vindelle.

Emprunter cette dernière sur 800m environ puis tourner à droite dans le chemin blanc. Tourner au bout à gauche et emprunter le passage par les pierres qui traverse **la Méronne**.

Un peu plus loin, prendre le chemin à droite et au bout à gauche pour longer la Charente.

Admirer la  **jolie cascade** située au-dessous du village de la Chapelle (Balzac). Continuer jusqu'au point de départ.



Digue Vindelle



Orchis



Malène



13

Vindelle

CIRCUIT DES FLEURS DE LA CHARENTE

Amoureux de la nature, vous serez comblés par la campagne de Vindelle ! Longez le fleuve Charente puis prenez de la hauteur pour une vue imprenable sur la vallée. À découvrir absolument !

 *À voir en chemin :*

la baignade, le pont et le moulin de Coursac, le moulin de Guissalle, l'église de Vindelle



AVANT DE PARTIR

les infos pratiques

Départ : Baignade de Vindelle
GPS : lat. 45.719014 long. 0.122998
Venir en bus : Möbius TAD



12 km

distance



facile



4h

temps



balisage



soleil
ombre



en famille



En période de pluie, certains secteurs sont très boueux, voire inondés.

Une question ?

MAIRIE DE VINDELLE

05 45 21 42 82

OFFICE DE TOURISME
DU PAYS D'ANGOULÊME

05 45 95 16 84

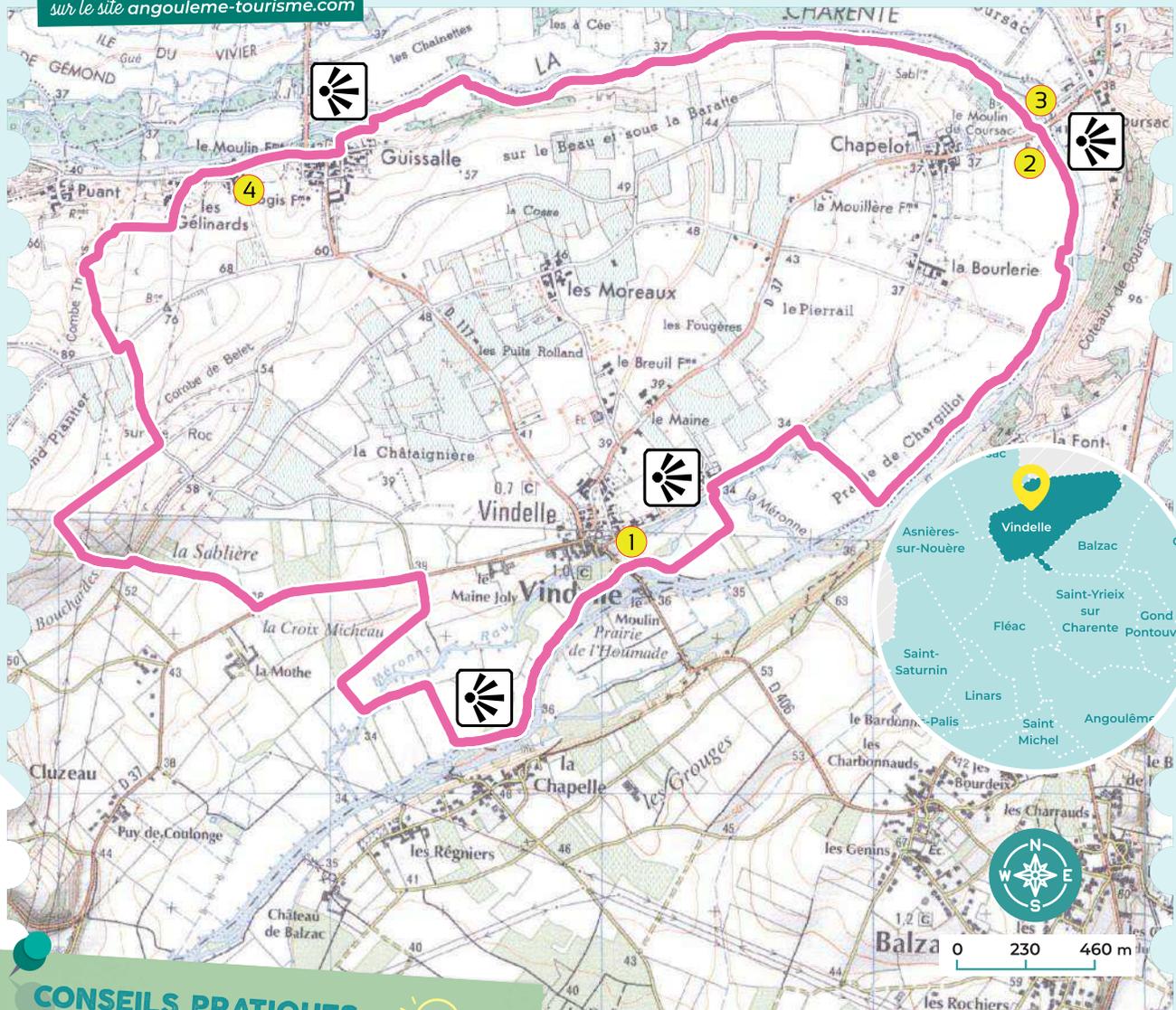
www.angouleme-tourisme.com
info@angouleme-tourisme.com

Avec la participation de :



Téléchargez le tracé GPX

sur le site angouleme-tourisme.com



CONSEILS PRATIQUES & RECOMMANDATIONS



Nous vous invitons à respecter la nature :

- Respecter la faune et la flore
- Ne pas faire de feu
- Respecter l'élevage et les cultures
- Ne pas camper
- Rester sur les sentiers balisés
- Porter des chaussures adaptées
- Ne laisser aucun débris

CODE balisage

Bonne direction

Changement de direction

Mauvaise direction



01 - Du parking de la baignade, dos à cette dernière, passer la barrière et longer la Charente en suivant le chemin qui s'écarte doucement du bord du fleuve.

Au bout, tourner à gauche pour arriver au pont de bois. Traverser la Méronne en empruntant **les pierres du gué de « Puits Marot »** et suivre la route vers la droite sur environ 300m.

Emprunter le sentier à droite, puis se diriger à gauche et aller tout droit dans la peupleraie. Tourner à gauche et suivre la signalisation jusqu'au **port de Guissalle**.

02 - À voir en chemin le **pont de Coursac** qui a remplacé en 1874 un bac à chaîne et la gabarre du port de Coursac qui permettait de traverser la Charente, aucun pont n'existant entre Balzac et Vindelle. Par-là s'effectuait aussi le trafic entre Vars, Montignac, Champniers, La Rochefoucault, Hiersac et Rouillac.

S'acheminaient ainsi d'une rive à l'autre, pierres, sable, graviers, bois, passagers, boeufs pour les charrois, chevaux... au milieu du pont une plaque donne plus de détails.



03 - Passer sous le pont. De l'autre côté, on aperçoit le **moulin de Coursac**.

Suivant la saison, surtout au printemps, on peut admirer la **fritillaire pintade**, le **populage des marais** et la **cardamine des prés**, ou des oiseaux faisant leurs nids comme le **râle des genêts**, des cygnes, des canards... un vrai site à découvrir en le respectant.



À l'arrivée au **port de Guissalle** on peut **se détendre et pique-niquer**.

Le nom du village vient de Gué sal, le Gué du Sel, lieu de déchargement en contrebande du sel entre Guissalle et Chapelot pour échapper à la Gabelle (impôt sur le sel). C'est d'ailleurs pour cela que la route de Guissalle s'appelle la route des saulniers.